



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du lundi 03 juin 2024

COMMISSION RESTREINTE

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

Examen des feuilles de matchs du 29 mai 2024 au 02 juin 2024 inclus, pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou animateur Seniors

Chelles AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. Verland Voudissa DA SILVA,

- sur le match du 02/06 n°26558638, remplacé par M. Clément BELOTTI (I1, CFF1, CCFI10), non titulaire du diplôme requis.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Nacer AFAKI,

- sur le match du 02/06 n°26558640, remplacé par M. Kevin FERNANDES (Sans), non titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Mohammed BOUTA,

- sur le match du 02/06 n°26809332, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.

Cesson Vert Saint Denis E.S. :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jean Pierre MARIE SAINTE,

- sur le match du 02/06 n°26809334, remplacé par M. Cédric GUILLOSO (AS, CCFISE), titulaire du diplôme requis.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Christian MAKELELE,

- sur le match du 02/06 n°26809333, remplacé par M. Stéphane ALI (CCFI14), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Sekou NDIAYE,

- sur le match du 01/06 n°26810110, remplacé par M. Jérôme LOUHOUNGOU (CCFI10), non titulaire du diplôme requis.